



A.FR.AV

Association FRancophonie AVenir

Objet : Faudra-t-il attaquer l'État français en justice pour inaction à vouloir respecter, et à faire respecter, la langue française ?

Lettre recommandée avec accusé de réception, lettre numéro 1A 162 386 2326 3

PRÉFECTURE du LOT

À l'attention de Monsieur le Préfet,

Monsieur Jérôme Filippini

Cité Chapou - Place Jean-Jacques Chapou

46009 CAHORS Cedex

Manduel, le 28 août 2019



Monsieur le Préfet,

Par un article paru le 6 décembre 2018 sur le site du journal de *La Dépêche* (<https://www.ladepeche.fr/article/2018/12/06/2919881-oh-my-lot-un-slogan-et-un-elan.html>), nous avons appris que vous aviez participé à la soirée de présentation du slogan « Oh my Lot », slogan qui devrait représenter le département du Lot dans le cadre d'un plan mercatique territorial dirigé par Monsieur Serge Rigal, président du département du Lot et initiateur de ce projet.

Force nous est alors de constater que bien que présent à cette réunion, aux côtés notamment de Serge Rigal (voir la photo ci-contre de ladepeche.fr), vous n'êtes pas intervenu pour signaler à ce dernier, comme aux autres élus présents à cette réunion, que ce slogan ne pourrait pas être utilisé sur l'espace public, car ILLÉGAL aux yeux de la loi de la République.

En effet, ce slogan qui est une marque déposée, est formé du mot anglais « my », un mot anglais parfaitement traduisible en français, ce qui nous oblige à dire que cette marque contrevient, notamment, à l'article 14 de la loi linguistique de notre pays, la loi n°94-665, dite loi Toubon.

La marque « Oh my Lot » est donc illégale au regard de la loi. Cela dit, pourquoi n'êtes-vous pas intervenu pour interdire l'emploi de cette marque, alors qu'en tant que Préfet, **vous êtes chargé, entre autres missions, de contrôler la légalité des actes des collectivités territoriales en vérifiant la bonne application des lois en vigueur.**

Ne pas avoir fait votre travail va nous obliger à attaquer en justice M. Serge Rigal, et cela n'est pas normal, car cela va nous coûter de l'argent, du temps, de l'énergie et va donner, qui plus est, du travail aux juges qui auraient pu en être dispensés si vous aviez fait le vôtre.

Nous transmettons le double de cette lettre au Président de la République, car il serait temps que celui-ci donne des ordres à sa haute administration pour que celle-ci cesse de faire le dos rond face à l'anglais qui nous envahit.

Dans l'espoir que vous comprendrez un jour que défendre la République, c'est défendre aussi la langue de la République, recevez, Monsieur le Préfet, l'expression de mes salutations militantes.

**Régis Ravat,
Président de l'Afrav**



Association Francophonie Avenir (A.FR.AV)

2811 chemin de Saint-Paul - Parc Louis Riel - 30129 Manduel

Site sur l'inter-réseau : <http://www.francophonie-avenir.com> - Courriel : afrav@aliceadsl.fr